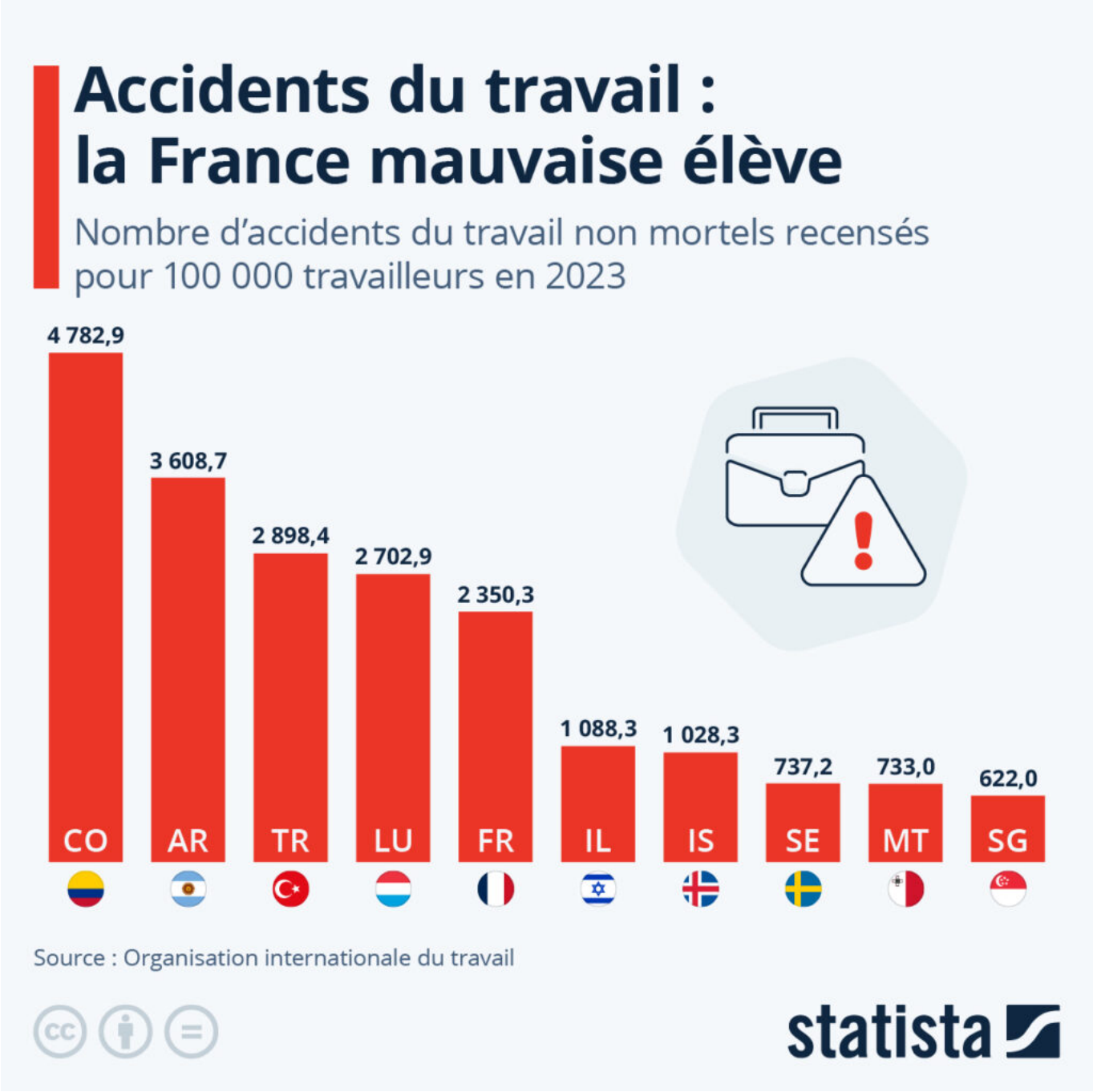
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 8 novembre 2024

Accidents du travail : la France mauvaise élève



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 8 novembre 2024

Le gouvernement cherche à revoir les règles des arrêts maladie dans la fonction publique. Parmi les mesures envisagées figure une extension du délai de carence chez les fonctionnaires de un à trois jours. Il serait alors aligné avec celui du secteur privé. Le gouvernement espère ainsi économiser 289 millions d'euros. Chez les fonctionnaires, le projet est décrié : après une journée de mobilisation le 29 octobre, les syndicats de la fonction public hospitalière ont appelé à la grève à partir du 4 novembre, et jusqu'au 21 décembre. L'allongement du délai de carence est également qualifié de fausse bonne idée, susceptible de réduire les arrêts courts au profit d'arrêts plus longs. L'exécutif envisage également de réduire l'indemnisation des arrêts maladie : un fonctionnaire en arrêt ne recevrait plus que 90 % de son salaire, contre 100 % à l'heure actuelle.

Le système français est pourtant déjà moins généreux que chez certains de nos voisins européens. En Allemagne, par exemple, les salariés en arrêt maladie touchent 100 % de leur salaire, et ce, jusqu'à six semaines, sans délai de carence. En matière de santé et de sécurité au travail, la France ne fait pas non plus partie des meilleurs élèves européens. Comme le montre notre infographie, basée sur des données compilées par l'Organisation internationale du travail, la France a recensé un nombre important d'accidents du travail non mortels en 2023 : plus de 2 350 pour 100 000 travailleurs, soit plus de deux fois plus qu'en Islande, et presque quatre fois plus qu'à Singapour. Des 27 pays pour lesquels les données sont disponibles pour l'année 2023, seuls la Colombie, l'Argentine, la Turquie et le Luxembourg en avaient recensé plus. L'année précédente, seuls trois pays avaient comptabilisé plus d'accidents du travail non mortels que la France. Leur nombre était cependant moins important en 2023 que les trois années précédentes, au cours desquelles plus de 3 000 accidents du travail non mortels avaient été recensés en France pour 100 000 travailleurs.

De Valentine Fourreau pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !